

3F CONSEIL

SAS, société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 Euros

Siège social

12 RUE DES CHAUFFOURS, 95000 CERGY
887 756 872 R.C.S. Pontoise

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Du 06/11/2024

L'an deux mille Vingt quatre,

Le 06/11/2024

L'associé de la société '3F CONSEIL ', société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par la gérance à chaque actionnaire.

L'assemblée est gérée par, **Madame SARRA LAGHOUE EP BEN HARIZ la présidente.**

La présidente constate :

Sont présents ou régulièrement représentés :

Comme suit :

- 1- Monsieur BEN JEMAA FOUAD, né le 11/07/1975 à Ajim Djerba (Tunisie), de nationalité Tunisienne, demeurant au 6 Bis RUE DE LABOISSIERE 60570 MORTEFONTAINE EN THELLE**
- 2- Madame SARRA LAGHOUE EP BEN HARIZ Né le 21/07/1986 à GAFSA (Tunisie), de nationalité Tunisienne, demeurant au RUE HABIB BOURGUIBA 4135 AJIM- DJERBA**

L'actionnaire présent ou représentés possédant la totalité des actions sociales, l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

Ordre du jour :

 **Transfert du siège social**

 **Mise à jour des statuts**

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence.

Puis, Le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

➤ **Résolution 1: Transfert du siège social**

La présidente décide de transférer le siège de la société de **12 rue Des Chauffours**

95000 CERGY vers 95 avenue Président Wilson CS5003 - CX 93108 - 93100 MONTREUIL

En conséquence de cette décision, l'article des statuts mentionnant l'adresse du siège de la société est mis à jour.

Résolution 2: Mise à jour des statuts

Les actionnaires ont décidé de mettre à jour les statuts de la société.

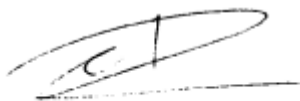
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demande la parole, la séance est levée.

Fait à MONTREUIL le 06/11/2024

Monsieur BEN JEMAA FOUAD



Madame SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ

